

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

3^e SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
67 ELIZABETH II, 2018

Projet de loi 50

**Loi modifiant la Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux
et la protection du public en ce qui concerne les établissements vinicoles de l'Ontario**

M. W. Gates

Projet de loi de député

1^{re} lecture 16 avril 2018

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



**Loi modifiant la Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux
et la protection du public en ce qui concerne les établissements vinicoles de l'Ontario**

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

1 L'article 27 de la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public* est modifié par adjonction du paragraphe suivant :

Exception

(1.0.1) Le paragraphe (1) ne s'applique pas à l'achat de vin qui est du vin de la Vintners Quality Alliance ou du vin de l'Ontario, autre que du vin de l'Ontario obtenu à partir de jus concentré de pommes cultivées hors de l'Ontario, et qui provient d'un magasin de détail d'établissement vinicole situé dans un établissement vinicole.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2018 visant à soutenir les emplois dans l'industrie du vin et la croissance dans la région de Niagara*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi modifie la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public* afin de prévoir une exception pour certains vins à l'égard de la taxe prévue au paragraphe 27 (1).